

Conseil municipal du Jeudi 16 avril 2026
18h00 Mairie de Pageas
Procès-verbal de séance

Présents : Bernadette LACOTE, Moïse BONNET, Aurélie BROWANG, Jean-Antoine BRUN, Eric FAURE, Alain BREMONT, Eric BELAIR, Géraud CLARY, Nathalie MAZAUD, Cindy COSTA, Stéphane PARIAT, Jean-Pierre RIGOUT, Aurélie RIBLEAU et Delphine RIBLEAU.

Absent(s) excusé(s) avec délégation de pouvoir : Mme Thérèse LOUBERT donne procuration à Mme Bernadette LACOTE.

Absent(s) excusé(s) sans délégation de pouvoir : néant

Absent(s) non excusé(s) : néant

Nomination secrétaire de séance : Eric FAURE

Début de séance : **18 h 00**

Il est procédé à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal.

Ordre du jour :

1. **Approbation des procès-verbaux du 4 décembre 2025 et du 20 mars 2026.**
2. **Vote des Comptes Financiers Uniques 2025.**
3. **Affectation des résultats budgétaires 2025.**
4. **Adoption des subventions et des adhésions aux associations 2026.**
5. **Aide pour un voyage scolaire en Italie.**
6. **Versement d'une subvention du budget principal au budget annexe de l'assainissement.**
7. **Fixation des taux d'imposition 2026.**
8. **Vote des budgets primitifs 2026.**
9. **Délégations d'attribution du conseil municipal au Maire.**
10. **Autorisation de recrutement d'agents contractuels.**
11. **Liste des noms en vue de la nomination des membres de la CCID.**
12. **Election des membres de la CAO.**
13. **Election du représentant au secteur territorial énergies du SEHV.**
14. **Election des représentants au syndicat mixte d'alimentation en eau potable Vienne Briançonnais.**

15. Election des représentants au syndicat mixte du Parc Naturel régional (PNR) Périgord Limousin.
16. Election des représentants au syndicat Intercommunal de musique et de danse du sud-ouest de la Haute-Vienne.
17. Désignation des représentants dans les autres organismes extérieurs.
18. Demande de subventions pour de Grosses Réparations de la Voirie Communale.
19. Demande de subventions pour la reprise de concessions.

Questions diverses

Madame le Maire préside la séance.

A l'ouverture de la séance, Madame le Maire présente Madame **Anne DESROCHES** aux élus (*son rôle auprès des communes, ses attributions...*).

1. Approbation des PV du 4 décembre 2025 et du 20 mars 2026

Compte rendu adopté à l'unanimité.

 **Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0**

2. Vote des Comptes des Financiers Uniques (CFU) 2025.

Présentation des Comptes Financiers Uniques 2025, qui va vous être exposée par Madame **Anne Desroches**, conseillère aux décideurs locaux, à l'aide d'un diaporama qui présente une analyse sur 5 ans (produits et charges de fonctionnement, capacité d'autofinancement, dépenses d'équipement, dettes financières, fonds de roulement...).

Les comptes financiers uniques, tant pour le budget principal que pour le budget d'assainissement, ont été validés sans observation par le trésorier, Monsieur Arnaud Louvet.

Madame le Maire présente les 2 comptes financiers uniques de la commune. Ceux-ci doivent être validés par le conseil municipal.

Budget principal :

- **En investissement :**

Le résultat reporté de 2024 était de **-34 322,51 €**.

Les dépenses s'élèvent à **127 449,71 €** et les recettes à **189 245,61 €**, soit un résultat de l'exercice de **61 795,90 €**.

Le résultat cumulé de la section est donc de **27 473,39 €**.

- **En fonctionnement :**

Le résultat reporté de 2024 était de **329 747.89 €**.

Les dépenses s'élèvent à **489 869.37 €** et les recettes à **647 428.43 €**, soit un résultat de **157 559.06 €**.

Le résultat cumulé atteint **487 306.95 €**.

***A noter :** Les dépenses de fonctionnement regroupent les dépenses de gestion courante nécessaires au fonctionnement des services communaux : charges à caractère général (bâtiments communaux, énergie, frais de communication, assurances achats de petits matériels, fournitures administratives et scolaires, bulletin municipal...), dépenses de personnel, charges de gestion courante (indemnités des élus, subventions aux associations...), les charges financières (intérêts des emprunts), les charges exceptionnelles.*

Les recettes de fonctionnement comprennent les atténuations de charges, les produits des services, domaines et ventes diverses (occupation du domaine public – réseaux gaz, électrique, communication, cantine, garderie, vente de concessions), les impôts et taxes (impôts directs locaux...), les dotations et participations (dotations forfaitaires des communes...), les autres produits de gestion courante (loyers...)

Les dépenses d'investissement concernent les immobilisations corporelles (bâtiments publics, installations de voirie, matériel informatique...), les emprunts et dettes assimilés....

Les recettes d'investissement concernent les subventions d'investissement, les dotations, les fonds divers et réserves....

Budget d'assainissement :

- **En investissement :**

Le résultat reporté était de **70 660,57 €**.

Les dépenses s'élèvent à **2 906 €** et les recettes à **7 814 €**, soit un résultat de **4 908 €**.

Le résultat cumulé atteint **75 568,67 €**.

- **En fonctionnement :**

Le résultat reporté était de **24 419.50 €**.

Les dépenses s'élèvent à **14 824.49 €** et les recettes à **10 651.79 €**, soit un résultat de - **4 172.70 €**.

Le résultat cumulé atteint **20 246.80 €**.

✓ **Élection du président pour le vote des CFU**

Madame le Maire propose de désigner **Monsieur Jean-Pierre Rigout** comme président pour le vote des CFU 2025.

Madame le Maire se retire de la salle pendant le vote des 2 comptes.

Les 2 comptes financiers uniques 2025 sont adoptés à l'unanimité.

 **Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0**

3. Affectation des résultats budgétaires 2025.

Madame le Maire reprend la présidence du conseil municipal et propose d'affecter les résultats de la manière suivante :

- **Pour le budget principal :**

Un excédent de fonctionnement reporté au compte 002 de **487 306,95 €**

- **Pour le budget assainissement :**

Un excédent reporté au compte 002 de **20 246,80 €**.

La proposition d'affectation proposée est adoptée à l'**unanimité**

 **Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0**



4. Adoption des subventions aux associations et adhésions 2026

Plusieurs associations ont sollicité une aide de la commune. Après avis de la **commission des finances du 28 mars 2026**, Madame le Maire propose d'attribuer un montant total de subventions de **3 020 €**, ainsi que diverses prestations en nature, notamment la mise à disposition gratuite de salles communales aux associations suivantes :

Associations	Proposition	Demande 2026	Prestations en nature
ACCA	500€	500€	Prêt gratuit cuisine salle des fêtes le 26.07.2026
Amicale Laïque RPI Châlus Pageas	350€	250€	Prêt gratuit de la salle des fêtes journée jeux-galette (17.01.2026)
La Quinte du Loup	350€	350€	Prêt gratuit de la salle des fêtes ou de la salle Casino les vendredis soir
Pageas Loisirs	850€	850€	Prêt gratuit de la SDF randonnée pleine lune et les mardis matin (Pilates)
Comité des Fêtes	500€	500€	Prêt gratuit de la SDF soirée entrecôte (7 mars 2026)
Les P'tits Papiers	200€	200€	Prêt de la salle casino tous les 1ers lundis du mois
JMF (Jeunesses Musicales de France)	150€	150€	
Conciliateurs de justice et médiateurs du Limousin	120€	Libre	
TOTAL	3 020€		

Madame le Maire propose également d'approuver les adhésions aux organismes suivants pour un montant total de **2 220,90 €** :

Association	Cotisation 2026	Observation
ADIL	96.20€	0.148€/hab
Maires Ruraux 87	178.60€	0.15€/hab + 85€ adhésion
SPA	780€	Pas encore reçue – 1.20€/ hab
Maires de la Haute-Vienne	162.50€	Pas encore reçue – 0.25€/hab
Mission Locale Rurale de la Haute-Vienne	650€	1€/hab
UNIPRO des Feuillardiers	303.60€	
Conservatoire des Espaces Naturels Limousin Nouvelle Aquitaine	50€	
TOTAL	2 220.90€	

La proposition proposée est adoptée à l'unanimité

 **Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0**

5. Aide au voyage scolaire en Italie.

Mme CORETTI, professeur de Latin au collège Pierre Desproges de Châlus, demande une participation financière de la commune pour un voyage en Italie qui a eu lieu du 18 au 23 mai pour les élèves de 5ème, 4ème et 3ème.

Le coût du voyage s'élève à **400 €** par enfant. Nous avons 4 enfants concernés par ce séjour : Maël BEC, Louise DUREISSEIX DELAUTRETTE, Paul ROBIN et Nathan DUSSOUS.

Après avis de la commission des finances du 28 mars 2026, Madame le Maire propose une aide de **50 €** par enfant soit **200 €** versée directement aux familles sur présentation d'une attestation de participation au voyage.

La proposition d'aide proposée est adoptée à l'unanimité

 **Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0**

6. Versement d'une subvention du budget principal au budget annexe de l'assainissement.

En 2026, suite au diagnostic d'assainissement effectué l'année dernière, des travaux d'aménagement du réseau seront à réaliser.

Pour ne pas augmenter de façon excessive les tarifs du service assainissement collectif, Madame le Maire propose le versement d'une subvention exceptionnelle du budget principal au budget annexe d'assainissement d'un montant de **20 344 €**

 **Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 1**

7. Fixation des taux d'imposition 2026.

Lors de la réunion de la commission des finances en date du 28 mars 2026, il a été proposé, de ne pas augmenter les taxes cette année.

	Bases prévisionnelles 2026	Taux 2026	Produits attendus	Variations en % 2026
Taxe foncière bâti	608 800	38.11%	232 014€	0%
Taxe foncière non bâti	58 900	83.17%	48 987€	0%
Taxe habitation sur les résidences secondaires	84 500	12.84%	10 850€	0%
Total			291 851€	

Selon les bases prévisionnelles de 2026 le produit fiscal attendu, de ces taxes, serait de **291 851€**.

En 2025, le produit obtenu a été de **291 993 €**, soit une diminution prévisionnelle de **142€**.

Monsieur Jean-Antoine BRUN demande que soit revu le taux de la taxe foncière non bâti (agriculteurs Bio).

 **Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0**

8. Vote des budgets primitifs 2026

Madame le Maire présente le budget primitif 2026 de la commune ainsi que le budget primitif assainissement 2026. (La commission des finances a travaillé sur ceux-ci le 16 mars 2026).

Les budgets présentés s'équilibrent comme suit :



Budget principal :

- Fonctionnement : **1 088 980,47 €**
- Investissement : **472 881 €**

La section de fonctionnement : assurer le quotidien

La section de fonctionnement constitue le cœur de la vie municipale. Elle permet d'assurer, jour après jour, le bon fonctionnement de nos services publics et de répondre aux besoins de nos habitants.

Pour l'année 2026, les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **1 088 980,47 €**, en nette progression par rapport à 2025. Elles proviennent principalement :

- des **impôts et taxes**, qui restent notre première ressource,
- des **dotations de l'État**, indispensables à l'équilibre de notre budget,
- des **produits des services communaux** (cantine, garderie, concessions...),
- ainsi que des **revenus de notre patrimoine communal**.

Ces recettes traduisent une gestion stable et une mobilisation équilibrée de nos ressources.

En parallèle, les **dépenses de fonctionnement** atteignent également **1 088 980,47 €**. Elles sont maîtrisées et réparties autour de plusieurs priorités :

- les **charges de personnel**, nécessaires à la qualité du service public,
- les **charges générales** liées à l'entretien de nos bâtiments, de la voirie et au fonctionnement courant,
- les **indemnités des élus et les subventions aux associations**, qui participent à la vitalité locale,
- et enfin les **charges financières**, qui restent contenues.

Un point important à souligner : nous dégageons un **virement significatif vers la section d'investissement de 383 056,47 €**, preuve de notre capacité à autofinancer une partie de nos projets.

La section d'investissement : préparer l'avenir

La section d'investissement traduit notre volonté de préparer l'avenir et d'améliorer durablement le cadre de vie des habitants.

Pour 2026, elle s'équilibre à **472 881 €** en dépenses comme en recettes.

Les dépenses d'investissement

Elles concernent principalement :

- des **travaux sur la voirie communale**, notamment sur les voies communales 22 et 8,
- la **rénovation et l'entretien de notre patrimoine**, avec le remplacement de portes, la reprise de concessions au cimetière ou encore des travaux sur les logements communaux,
- des **travaux en régie**, comme la rénovation du sentier musical ou des volets,
- ainsi que quelques **acquisitions de matériel**, nécessaires au bon fonctionnement des services.

Ces investissements sont concrets, utiles et directement liés à l'amélioration du cadre de vie.

Les recettes d'investissement

Elles reposent sur :

- les **subventions obtenues** pour nos projets,
- les **dotations et fonds de compensation**,
- et surtout le **virement depuis la section de fonctionnement**, qui constitue notre principale ressource.

Une gestion souple et responsable

Enfin, la mise en place de la nomenclature M57 nous offre une **souplesse de gestion**, avec la possibilité d'ajuster les crédits à hauteur de 7,5 % entre chapitres, tout en respectant un cadre strict, notamment pour les dépenses de personnel.

Conclusion

Ce budget 2026 s'inscrit dans une démarche de **rigueur, d'équilibre et d'anticipation** :

- rigueur dans la maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- équilibre budgétaire respecté dans chaque section,
- anticipation avec des investissements ciblés et utiles.

Il reflète notre volonté de **maintenir un service public de qualité**, tout en **préparant l'avenir de notre commune** sans compromettre ses équilibres financiers.

 **Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0**

➤ **Budget assainissement :**

Cette année en section de fonctionnement (chapitre 011), des dépenses de 20 344 € ont été inscrites. Elles concernent des travaux d'entretien des réseaux et de vidange de la station d'épuration du bourg et des bacs dégraisseurs notamment.

Le reste des dépenses sont des dépenses courantes d'électricité, d'eau, de réparations diverses des stations d'épuration.

Le montant total des recettes et des dépenses en fonctionnement s'élève à 52 594.80 € et en investissement à 87 134.47 €.

- Fonctionnement : **52 594,80 €**
- Investissement : **87 134,47 €**

 **Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 1**

9. Délégations d'attribution du conseil municipal au maire

Conformément au Code général des collectivités territoriales, Madame le Maire propose de lui déléguer un certain nombre d'attributions pour faciliter la gestion courante de la commune, et notamment les 14 suivantes :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes

7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, et de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans la limite de 100 000€ ;

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice, de défendre la commune dans les actions intentées contre elle et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €. La délégation vaudra pour toutes les actions juridictionnelles en demande et en défense, en première instance et en appel, le Maire étant habilité à se faire assister de l'avocat de son choix pour chacune des actions ;

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 20 000€ H.T ;

20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 25 000€.

En cas d'empêchement du maire, le conseil reprendra l'ensemble des délégation consenties.

 **Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0**

10. Autorisation de recrutement d'agents contractuels

Afin de répondre aux besoins ponctuels des services, Madame le Maire demande l'autorisation de recruter des agents contractuels pour faire face à des remplacements ou à des accroissements temporaires ou saisonniers d'activité.

Madame le Maire précise que pour les recrutements liés à un accroissement saisonnier ou temporaire d'activité, le conseil devra créer l'emploi.

 **Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0**

11. Nomination des membres de la Commission Communale des Impôts Directs CCID.

Proposition de la liste de contribuables pour la composition de la commission communale des impôts directs (CCID).

Madame le Maire propose la liste suivante :

Liste des Commissaires de la Commission des Impôts Directs			
Numéro	Nom	Prénom	Adresse
Commissaires titulaires			
1	DELAUTRETTE	Isabelle	
2	BREMONT	Alain	
3	DEVINCK	Philippe	
4	PAILLER	Marc	
5	BONNET	Moïse	
6	DUMUR	Jean Pierre	
7	ROULEAU	Marie-Chantal	
8	BOULESTEIX	Marcel	
9	DELAUTRETTE	Éric	
10	LE MOELLIC	Michel	
11	PARRY	Solange	
12	ANGLEYS	Mathias	
Commissaires suppléants			
1	CHIROL	Brigitte	
2	BELAIR	Éric	
3	GOINEAU	Daniel	
4	ROUSSEAU	Marcel	
5	CHAZELAS	Jean	
6	LOUBERT	Thérèse	
7	RIGOUT	Jean Pierre	
8	MARTAILLE	Jean	
9	LUQUET	Christian	
10	LIMOUSIN	Guillaume	
11	CHABASSIER	Jean Pierre	
12	ANDREAUX	Marie-Agnès	

 **Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0**

12. Election des membres de la CAO (Commission d'Appel d'Offre).

Madame le Maire est la présidente de cette commission, composée de **3 membres titulaires** et **3 membres suppléants** du conseil municipal élus par le conseil municipal.

Sont candidats au poste de titulaire et de suppléant :

Membres titulaires	M. Jean-Antoine BRUN M. Moïse BONNET M. Éric BELAIR
Membres suppléants	M. Éric FAURE M. Alain BREMONT Mme Nathalie MAZAUD

✚ **Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0**

13. Election du représentant au secteur territorial énergies du SEHV.

Madame le Maire demande s'il y a des candidats et propose la candidature de **M. Moïse BONNET** en tant que titulaire.

Titulaire : **M. Moïse BONNET** – Suppléant : **M. Clary GERAUD**

✚ **Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0**

14. Election des représentants au syndicat mixte d'alimentation en eau potable Vienne Briance Gorre VBG.

Besoin : **2 délégués titulaires** et **2 délégués suppléants** pour siéger au comité syndical du SMAEP VBG.

Madame le Maire demande s'il y a des candidats, elle propose de désigner :

Délégués titulaires	M. Moïse BONNET Mme Aurélie BROWANG
Délégués suppléants	M. Éric BELAIR Mme Delphine RIBLEAU

✚ **Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0**

15. Election des représentants au syndicat mixte du Parc Naturel régional (PNR) Périgord Limousin.

Besoin : **1 délégué titulaire** et **1 délégué suppléant** pour siéger au comité syndical du Syndicat Mixte du PNR Périgord Limousin.

Madame le Maire demande s'il y a des candidats, elle propose de désigner :

Délégué titulaire : M. Jean Pierre RIGOUT
Délégué suppléant : Mme Cindy COSTA

 **Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0**

16. Election des représentants au syndicat Intercommunal de musique et de danse du sud-ouest de la Haute-Vienne.

Besoin : **1 délégué titulaire** et **1 délégué suppléant** pour siéger au conseil syndical du Syndicat Intercommunal de **Musique et de Danse** du Sud-Ouest de la Haute-Vienne.

Madame le Maire demande s'il y a des candidats, elle propose de désigner :

Délégué titulaire : M. Jean Pierre RIGOUT
Délégué suppléant : Mme Thérèse LOUBERT

 **Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0**

17. Désignation des représentants dans les autres organismes extérieurs.

Madame le Maire demande s'il y a des candidats pour représenter la commune au sein des organismes suivants :

Organisme	Délégués titulaires	Délégués suppléants
ATEC 87 (Agence Technique Départementale)	Éric FAURE	Géraud CLARY
ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement)	Éric FAURE	Jean-Antoine BRUN
AMF 87 (Association des Maires de France)	Bernadette LACOTE	Jean Pierre RIGOUT
AMRF (Association des Maires Ruraux de France)	Bernadette LACOTE	Stépahen PARIAT
Conseil d'école	Bernadette LACOTE Aurélie BROWANG Nathalie MAZAUD	Cindy COSTA
Mission Locale Rurale de la Haute-Vienne	Géraud CLARY	Aurélie RIBLEAU
SYDED 87	Mme Thérèse LOUBERT	Stéphane PARIAT

 **Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0**

18. Demande de subventions pour de Grosses Réparations de la Voirie Communale.

Par délibération en date **4 décembre 2025**, le conseil avait approuvé les grosses réparations des voies communales n° 8 de La Ribière au Temple et n° 222, impasse du sentier musical et sollicité une subvention auprès du département.

Suite aux élections municipales de mars dernier, le conseil départemental demande une nouvelle délibération.

Le montant Hors Taxe des travaux déposé par la société CMCTP s'élève à la somme de **24 902.76 €**

Madame le Maire précise que l'opération pourrait s'équilibrer comme suit :

- Subvention du Conseil Départemental de la Haute-Vienne (CTD) : **50% du montant HT** des travaux soit **12 451.38 €**.
- Fonds communaux : **50% du montant HT** des travaux soit un reste à charge de **12 451.38 €**

Madame le Maire demande :

- **D'APPROUVER** le projet
- **DE SOLLICITER** auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne (CTD) une subvention aussi élevée que possible pour ce dossier.

 **Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0**

19. Demande de subventions pour la reprise de concessions.

Même constat pour la reprise des **20 concessions** au cimetière du bourg, il convient de reprendre une délibération.

Le montant Hors Taxe des travaux déposé par l'entreprise **Éric DELAUTRETTE** s'élève à la somme de **20 500 €**.

L'opération pourrait s'équilibrer comme suit :

- Subvention du Conseil Départemental de la Haute-Vienne (CTD) : **40% du montant HT** des travaux soit **8 200 €**.
- Subvention de l'Etat (DETR) : **40% du montant HT** des travaux soit **8 200 €**
- Fonds communaux : **20% du montant HT** des travaux soit un reste à charge de **4 100 €**.

Madame la Maire demande :

- **D'APPROUVER** le projet
- **DE SOLLICITER** auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne (**CTD**) et de Monsieur le Préfet (**DETR**) une subvention aussi élevée que possible pour le dossier cité ci-dessus.

 **Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0**

Questions diverses

Une question est posée concernant la **Commission de liste électorale**.

Aucune autre question diverse n'étant soulevée, Madame le Maire lève la séance à **20h20**.

La Maire


Bernadette LACOTE

Le secrétaire de séance


Eric FAURE

